

## MARIAGE : PIÈCES A FOURNIR

### Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte d'identité
- Copie intégrale d'acte de naissance (datant de moins de trois mois à la date du mariage)
- Un justificatif de domicile (ex : facture EDF, eau, attestation sécurité sociale,...)

***Tout document justifiant que le domicile d'un des futurs époux ou de l'un de ses parents se trouve bien sur la Commune de ROGLIANO.***

- Informations relatives aux témoins :

Photocopie de la carte d'identité, adresse et profession

***(ils doivent être 2 au minimum, 4 au maximum et obligatoirement majeurs)***

- Informations relatives aux parents des futurs époux :

Adresse et profession

Si les futurs époux ont conclu un contrat de mariage :

- Certificat du notaire

### ETRANGERS :

#### Fournir en plus des pièces mentionnées ci-dessus :

- Photocopie de la carte de séjour ou du passeport
- Copie intégrale d'acte de naissance **original et traduction**
- Certificat de coutume rédigé en français (délivré par le Consulat ou l'Ambassade)
- Certificat de célibat rédigé en français (délivré par le Consulat ou l'Ambassade)